



ANNEXE 2 : Cahier des charges des structures et dispositifs concourant au Parcours d'Excellence Sportive et servant de base à la contractualisation

TYPE DE STRUCTURE :

Clubs d'Excellence – Structure Associées (maximum 2)

	ITEMS	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES
Positionnement au sein du PES	Objectif général : → accès à la pratique compétitive, accès au haut niveau, préparation aux compétitions de référence.	- Préparation du collectif national senior au championnat d'Europe ou à la coupe du Monde.
	Indicateurs de résultats → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	- Nombre de sportifs intégrant le collectif national et l'équipe de France senior. - Nombre de sportifs ayant des résultats aux tests physiques supérieurs au niveau moyen.
	Coordonnateur : → statut, tutelle, ...	- Le responsable technique en relation avec le CTN chargé du haut niveau. - Le club labellisé par la Fédération.
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention, ...	- 1 responsable du suivi sportif (DE ou DES). - 1 entraîneur (Educateur fédéral ou DE). - 1 préparateur physique. - autres cadres : Instructorat fédéral ou CQP
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportif de recrutement, ...	- Joueurs en D1 D2 - dont à minima 7 joueurs du collectif national senior listés.
Éléments du fonctionnement sportif	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	- Salle de musculation. - Terrain de sport extérieur en herbe ou en synthétique. - Gymnase pour la préparation physique et la récupération. - Sauna et piscine ou jacuzzi pour la récupération.
	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	- Séance de musculation ou de préparation physique quotidienne. - 6 heures en entraînement spécifique. - Aménagement scolaire.
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	- Le CTN responsable du suivi des athlètes de haut niveau en collaboration avec le responsable technique. - Mise en œuvre et réalisation des entretiens trimestriels.
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation, ...	- Le médecin responsable du club en relation avec le médecin fédéral. - Orientation des athlètes dans le réseau médical local en fonction des besoins.
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique → responsables, organisation, volume, ...	- Le médecin responsable de la structure en relation avec le médecin fédéral. - Deux visites hebdomadaires d'un kinésithérapeute. - Accès à un cabinet de kinésithérapeute pour assurer les soins. - Orientation des athlètes dans le réseau médical local en fonction des besoins.
Quotas	Evaluation nombre de joueurs en équipe de France senior	minimum 7